

Alphonse de LAMARTINE - DISCOURS A LA CHAMBRE DES DEPUTES, 2 mai 1834

En 1830, la Régence d'Alger, province de l'empire ottoman, est occupée militairement sur l'ordre du roi de France Charles X, souverain impopulaire désireux de détourner l'attention de l'opinion française inquiète de sa politique intérieure.

Le prétexte a des origines très anciennes. De 1793 à 1798, la Provence et l'armée française d'Italie avait été nourries par des livraisons de blé en provenance de la Régence. Berné par Talleyrand et deux banquiers livournaïses, le Dey¹ d'Alger était depuis longtemps excédé par l'absence totale de remboursement. C'est ce qui explique son coup d'éventail - ou plutôt de chasse-mouches - du 29 avril 1827 à Deval, consul de France plus ou moins mouillé dans cette affaire financière... Ce coup d'éventail donna prétexte à Charles X pour envahir ce qui allait devenir l'Algérie.

Après la Révolution de Juillet 1830, Louis Philippe, Roi des Français, trouve la France en possession d'un territoire dont elle ne sait que faire. Des commissions d'étude sont nommées. A partir de 1832, on voit s'affronter à la Chambre les discours des *colonistes* et des *anticolonistes*. En 1834, lors de la discussion du budget, les *Algéristes* répondent par la voix de Lamartine, député de Bergues, aux partisans du retrait de l'Afrique (excepté Alger). L'affaire masque mal l'opération parlementaire qui vise à placer Decazes à la tête de la nouvelle colonie afin de lui assurer un revenu personnel. Le 22 juillet 1834, une ordonnance royale fait officiellement de l'Algérie une colonie française.²

On notera dans ce discours la composante chrétienne du patriotisme français de Lamartine, qui ne cesse d'opposer la France sa civilisation à la barbarie supposée de l'islam et des *mahométans*.

« Messieurs,

Un pays comme la France ne peut pas hésiter quatre ans devant sa propre résolution, sans déconsidération pour lui et sans dommage pour son avenir. Il fallait, il faut encore forcer la France à parler en posant plus nettement la question ; il faut lui dire : Voulez-vous conserver Alger au prix de trente millions et de trente mille hommes par année ? Voulez-vous conserver Alger avec un moindre développement et à des conditions onéreuses ? Enfin vous n'en voulez-vous pas du tout ? Si vous n'en voulez pas du tout, retirez les troupes et fermez le trésor ; si ainsi que je l'espère vous voulez conserver Alger au moins comme colonie expérimentale et comme occupation militaire, déterminez dès aujourd'hui la forme, la mesure, les conditions de cette colonie, et rendez douze ou quinze millions aux contribuables. Vous mettez fin ainsi à cet agiotage scandaleux des terres de la régence, que l'on vend et que l'on revend sans y semer un épi, comme un papier de bourse qui va périr entre les mains du dernier possesseur. Vous rassurerez les colons en leur disant : Voici sur quoi vous pouvez compter, voilà jusqu'où vous pouvez vous étendre sous la puissante garantie de la mère patrie. Au reste cette délibération si fâcheuse sous d'autres rapports, aura eu au moins ce résultat, d'arracher au gouvernement ce mot, qui satisfait le sentiment national : nous n'abandonnerons jamais Alger. Mais ce mot qui suffit à notre orgueil ne suffit pas à nos intérêts ; il ne dit pas comment nous conserverons nôtre conquête. Selon moi, les questions devraient être ainsi posées.

1 - La France doit-elle entrer dans le système des colonisations ?

2 - Alger est-il la colonie qui convienne à la France, et qui lui promette de l'indemniser de ses dépenses ?

3 - Dans le cas où, sous le rapport agricole et commercial, Alger ne présenterait pas tous les avantages désirables à la France. Comme colonie militaire, comme avant-garde de la civilisation sur la barbarie, comme vedette sur la mer qui nous appartient, sur la Méditerranée, conserverons-nous Alger ?

4 - Quelle sera la constitution définitive, la forme et la mesure de cette colonie ?

¹ Prince représentant le sultan ottoman de Constantinople.

² Annie Rey-Goldzeiguer, « La France coloniale de 1830 à 1870 », *Histoire de la France coloniale*, vol I, Armand Colin, 1990, p. 327 sq.

Dans ma conviction, de grandes colonisations entrent indispensablement dans le système politique que l'époque assigne à la France et à l'Europe. L'Orient les rappelle, et le défaut de débouchés intérieurs les rend nécessaires à nos populations croissantes.

Les orateurs qui ont parlé contre ce système, n'ont envisagé les colonisations que sous le rapport commercial et agricole; ils ont négligé le côté politique de la question.

Ne craignons-nous pas qu'on ne dise qu'il a suffi de quelques heures de discussion et de deux ou trois orateurs, pour nous faire abandonner un rivage qu'il nous a fallu deux ans de préparatifs, 60 millions et 60 000 hommes pour conquérir ?

Quant au plan présenté hier par M. Passy, je ne le discuterai pas. Remettre les rivages et les villes de l'Afrique à des princes arabes, ce serait confier la civilisation à la barbarie, la mer à la garde de ses pirates, nos colons à la protection et à l'humanité de leurs bourreaux.

Maintenant, comme colonie militaire, comme essai de colonie commerciale, devons-nous rester à Alger? Les conclusions, au moins tacites, des orateurs que nous avons entendus, me font craindre qu'ils n'aient fait germer cette pensée dans l'esprit de la chambre et du pays. Pensée funeste, Messieurs, pensée anti-nationale, anti-sociale, anti-humaine que nous devons repousser, comme nous repousserions la pensée d'une honte ou d'un crime. Eh quoi! Messieurs, les nations n'ont-elles donc qu'une balance de chiffres à établir ? et serions-nous descendus à ce degré de matérialisme social, que l'arithmétique dût s'asseoir seule dans les conseils de la chambre et du gouvernement et peser seule les résolutions de ce noble pays ? Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible, l'humanité, n'ont-ils pas le leur ? Abandonnerions-nous ces mers à leurs pirates ? Les côtes de France, d'Italie et d'Espagne à leurs insultes ? Repousserions-nous les bénédictions de ces rivages que nous avons affranchis de leur terreur ? Laisserions-nous repeupler d'esclaves français et européens ces nids d'esclavage que nous avons détruits pour jamais ? Refermerions-nous notre commerce, à notre marine marchande cette route de l'Orient que nous leur avons ouverte au moment même où cet Orient va les appeler à des destinées nouvelles? Abdiquerions-nous volontairement enfin cependant que la conquête d'Alger nous a donné sur le mahométisme dans tout l'Orient, et que nous perdrons le jour même où le drapeau français s'abaisserait sur le rivage d'Afrique ? Non, Messieurs, ce serait renier notre mission et notre gloire ; ce serait trahir la Providence qui nous a fait ses instruments dans la conquête la plus juste, peut-être qu'une nation ait jamais accomplie; ce serait mépriser le sang de ces braves que nous avons sacrifié dans cet assaut donné à la barbarie; et la pensée de l'abandon d'Alger, qu'heureusement le ministère vient de répudier, resterait éternellement comme un remords sur la date de cette année, sur la Chambre et sur le Gouvernement qui l'aurait consenti.

Je demande que nous ne laissions planer aucune incertitude sur la conservation d'Alger comme colonie militaire, et que nous n'ajournions pas à la session prochaine la discussion de la forme dans laquelle cette colonie sera constituée; et je vote pour les 400 000 F,³ car j'aime encore mieux que nous perdions de l'argent que de l'honneur et de l'avenir. »

³ Dotation budgétaire proposée pour la constitution d'une colonie française de l'Algérie.